

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana -Fahafahana- Fandrosoana



MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES MINES
DIRECTION GENERALE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT

Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement (PNAEPA)
Période 2008 - 2012

Jun 2008

SOMMAIRE

1-Introduction : Place du document Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement (PNAEPA) dans la politique générale de développement du Pays	5
2-Le Contexte general du Pays	6
2-1 Contexte économique et social	6
2-2-Contexte du secteur eau et assainissement	7
2-2-1 Place du secteur dans le processus de Développement de Madagascar	7
2-2-2 Evolution des taux d'accès.....	8
3-Le cadre de développement du secteur eau et assainissement	8
3.1 Cadre institutionnel	8
3.1.1 Le Ministère de l'Energie et des Mines (MEM)	8
3.1.2 Le Ministère de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale (MIN.SAN.PF.PS).....	9
3-1-3 Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique (MENRS).....	9
3-1-4 L'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA).....	9
3-1-5 La JIRAMA.....	9
3-1-6 L'Organisme Régulateur du Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement (SOREA).....	9
3-1-7 La plate-forme Diorano-Wash	10
3-1-8 Les autres Ministères.....	10
3-1-9 Les collectivités décentralisées	10
3-1-10 Le secteur privé, la société civile et les ONG	10
3-1-11 Les usagers.....	10
3-1-12 Les partenaires techniques et financiers.....	10
3-2 Cadre de politique Sectorielle, Cadre legal, Cadre strategique	10
3-2-1 La Politique et strategie sectorielle	11
3-2-1-1 La Déclaration de Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement.....	11
3-2-2 Le Cadre légal et réglementaire	11
3-2-2-1 Code de l'Eau (loi n° 98 – 029)	11
3-2-2-2- Décrets d'application du code de l'eau	12
3-2-2-3- La Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA) (il faut mettre la date du decret)	13
3-2-3 Les outils strategiques	13
3-2-3-1- Le Document « Eau et assainissement pour tous »	13
3-2-3-2-Le manuel de procédure.....	14
3-2-3-3-La Base de Données du secteur de l'Eau et de l'Assainissement (BDEA).....	14
3-2-3-3-Le budget de programme	14
3-2-3-4- La Vision Wash	14
4-Note de politique sectorielle eau et assainissement pour la periode 2006-2012	15
4.1 Elément de diagnostic sectoriel	15
4-2 Les défis à relever	16
4-3. Impacts et limites des réponses apportées par les politiques du gouvernement et les différents programmes en cours	16
4.4 Nouvelle stratégie et actions prioritaires pour résoudre les Principaux problèmes à court et à long termes :	18
5. Matrices de Resultats et de Suivi-evaluation du programme	20
5.1 SOUS-PROGRAMME 1 : l'accès à l'eau potable et aux latrines	21
5-1-1 Résultats, Effets et produits attendus	21
5-1-2 Suivi-evaluation	22
5-1-2-1 indicateurs, baseline, cible 2012, sources de vérification	22
5-1-2-2 cadre de suivi de la progression annuelle (indicateurs, EVOLUTION des valeurs par annee, justification de l'evolution) 25	
5-1-3 Costing	27
5-1-3-1-Costing global.....	27
5-1-3-2 COSTING DETAILLE	31
5-1-3-3 Récapitulation	35
5.2- SOUS-PROGRAMME 2 : gestion intégrée des ressources en eaux pour la garantie de l'accès à l'eau potable et la protection contre les pollutions	36
5-2-1 Résultats, Effets et produits attendus	36
5-2-2 Suivi-evaluation	37
5-2-3 Costing gire eau et assainissement	38
6. Costing TOTAL PNAEPA	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Place du secteur eau, assainissement, hygiène dans le MAP	7
Tableau 2 : Evolution des taux d'accès à l'eau potable (2000 a 2006 : Bdea) et aux installations d'excréta (1999 à 2005-Epm/Instat)	8
Tableau 3 : évolution de la population de 2005 a 2012.....	16
Tableau A Matrice des résultats (5-1-1 Résultats, Effets et produits attendus).....	21
(sous-programme 1).....	21
Tableau B Cadre de suivi évaluation (5-1-2-1 indicateurs, Baseline, cible 2012, sources de (sous-programme 1).....	22
Tableau C Cadre de suivi de la progression annuelle (5-1-2-2 indicateurs, évolution valeurs par année, justification de l'évolution).....	25
(sous-programme 1).....	25
Tableau D : (sous-programme 1) Résultats, activités, costing global par années	27
Tableau E : Cadre financier des actions prioritaires (5-1-3-2 COSTING DETAILLE : nombres de points d'eau et de latrines à réaliser, Projets/actions en cours, couts par et couts totaux, sources de financements/bailleurs de fonds)	31
(Sous-programme 1)	31
Tableau F : Costing des projets eau et assainissement -MEM/DGEA/JIRAMA (5-1-3-3 Récapitulation : nombres de points d'eau et de latrines a réaliser, Projets/actions en coûts par année et coûts totaux, acquis et a rechercher) (sous-programme 1)	35
Tableau A : Matrice des résultats (5-2-1 Résultats, Effets et produits attendus)	36
(sous-programme 2).....	36
Tableau B : Cadre de suivi évaluation (5-2-2 indicateurs, baseline, cible 2012, vérification)(sous-programme 2).....	37
Tableau C : Costing gire eau et assainissement (5-2-3 Résultats, activités, couts par année) (sous-programme 2).....	38
Tableau 4: COSTING TOTAL PNAEPA	39

ACRONYME

ACORDS	Appui aux communes et organisations rurales pour le développement du sud
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AEPA-FAD	Projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural- fonds africain de développement
AES	Alimentation en Eau dans le sud
ANDEA	L'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BDEA	Base de Données du secteur Eau et Assainissement
BF	Borne Fontaine
BM	Banque Mondiale
BP	Branchement Particulier
BPOR	Budget Programme par Objectif et par Région
CSB	Centre de santé de base
CTD	Collectivités territoriales décentralisées
DEPA	Direction de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DGEA	Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DIORANO-WASH	Structure de concertation et de coordination de tous les intervenants du secteur eau, assainissement, hygiène
FPMH	Forage muni de Pompe à Motricité Humaine
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INSTAT	Institut National des Statistiques
JICA	Japan International Cooperation Agency
JIRAMA	Société d'Etat est chargée de la production et de la distribution de l'eau potable
MAP	Madagascar Action Plan
MDAT	Ministère de la Décentralisation et de l'aménagement du territoire
MEM	Ministère de l'Energie et des Mines à travers
MENRS	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
MFB	Ministère des finances et du Budget
MinSanPFPS	Ministère de la Santé, du Planning Familial et de la protection sociale
ONG	Organisation non gouvernementale
PAEAR-BAD	Projet d'Alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu Rural
PNAEPA	Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement
PPMH	Puits muni de Pompe à Motricité Humaine
PPP	Partenariat Public Privé
PSNA	Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement
PTF	Partenaire technique et financier
SOREA	Société de Régulation du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement
SSPA	Stratégie Sectorielle et Plan d'Actions pour l'eau et l'assainissement
STD	Services territoriaux décentralisés
UE	Union Européenne
UNICEF	Agence des nations unies pour l'enfance
WSUP	Water supply for urban poor

1-INTRODUCTION : PLACE DU DOCUMENT PROGRAMME NATIONAL D'ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT (PNAEPA) DANS LA POLITIQUE GENERALE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS

Dans le document « Madagascar- Naturellement : une Vision pour Madagascar », il est arrêté que Madagascar doit exécuter 11 Programmes nationaux, à savoir:

- i. Programme National Bonne Gouvernance
- ii. Programme National Décentralisation et Déconcentration
- iii. Programme National Education pour Tous
- iv. Programme National Santé - Programme National SIDA
- v. Programme National Accès à l'Eau Potable
- vi. Programme National Energie
- vii. Programme National Agriculture, Elevage, Pêche et Agro-industries
- viii. Programme National Développement du Secteur Privé
- ix. Programme National Transport (routes, chemins de fer, aérien, maritime, fluvial)
- x. Programme National Tourisme
- xi. Programme National Télécommunications

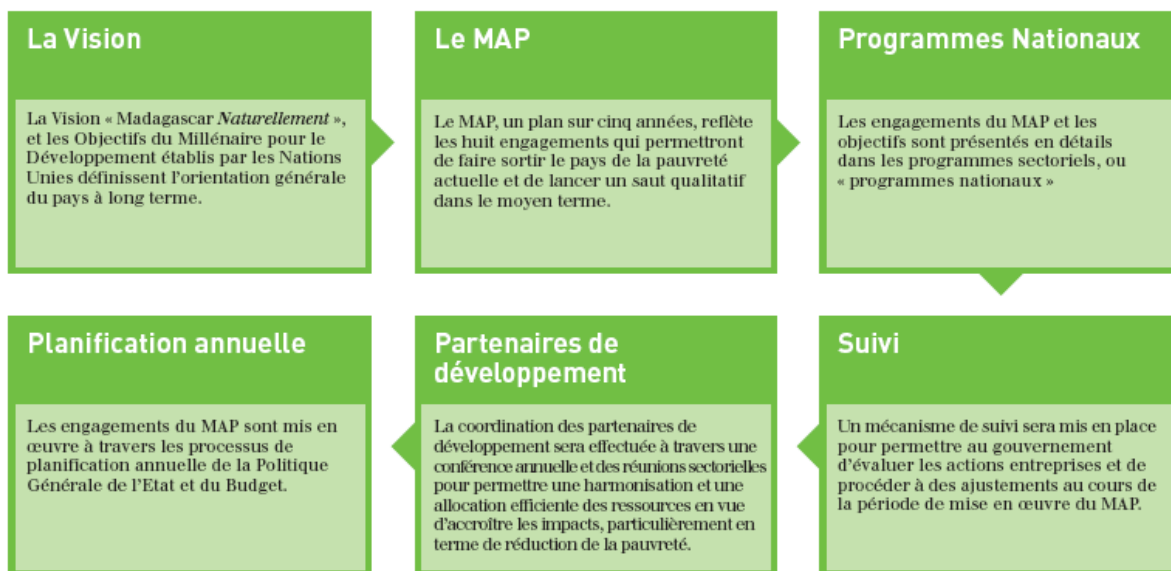
Le premier document contenant le Programme National d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement (PNAEPA), a été validé en 2005, et a concerné la période 2005-2006 -2007.

Le PNAEPA est le document de programme pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène et concerne le secteur de l'eau faisant abstraction des autres usages de l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre du MAP, il s'agit maintenant de mettre en place le PNAEPA pour la période de 2008-2012. Il va servir d'outil de planification pour l'opérationnalisation de la politique sectorielle du secteur Eau et Assainissement, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions du secteur, et aussi de document de base dans le cadre des négociations avec les partenaires techniques et financiers dans l'appui du secteur.

En 2006, le Madagascar Action Plan (MAP) a été élaboré par le Gouvernement malgache en vue de poursuivre les efforts de développement entrepris à travers le DSRP.

Le système de mise en œuvre du MAP est représenté de la façon suivante :



Le document Programme National d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement (PNAEPA) 2008-divisé en cinq (5) grandes parties :

1. le contexte général du pays qui résume les objectifs de développement socio-économique de Madagascar
2. le cadre de développement du secteur eau, assainissement, hygiène qui décrit le cadre de politique sectorielle, le cadre institutionnel, le cadre légal et le cadre stratégique
3. la Note de Politique Sectorielle eau et assainissement qui présente (i) les éléments de diagnostic sectoriel, (ii) le défi à relever, (iii) les impacts et limites des réponses les politiques du gouvernement et les différents programmes en cours, (iv) la nouvelle stratégie et les actions prioritaires pour résoudre les Principaux problèmes à court et à termes :
 - i. les matrices de résultats, de suivi –évaluation et costing du programme : eau potable et assainissement et Gestion Intégré des Ressources en Eau (GIRE) eau potable
4. le récapitulatif des costing

2-LE CONTEXTE GENERAL DU PAYS

2-1 CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

MADAGASCAR a adhéré aux déclarations faites dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême.

Selon le document MAP « Les stratégies et les projets dans le MAP visent une réduction la pauvreté et une amélioration tangible de la qualité de vie des Malagasy » et les grands développement de Madagascar pour 2012 sont :

INDICATEURS	2005	2012
Indice de Développement Humain des Nations Unies	146 parmi 177 pays	100
Taux de pauvreté (Pourcentage de la population vivant avec moins de 2USD par jour)	85,1% (en 2003)	50%
Taille de la famille (Indice de fécondité)	5,4	3 à 4
Espérance de vie	55,5	58 à 61
Taux d'alphabétisation	63%	80%
Pourcentage des élèves ayant terminé l'école secondaire	CEG: 19% Lycée: 7%	CEG: 56% Lycée: 14%
Croissance économique	4,6%	8 à 10%
PIB (USD)	5 Milliards	12 Milliards
PIB par tête (USD)	309	476
Investissement Direct Etranger(USD)	84 Millions	500 Millions
Classification Environnement des Affaires (Banque Mondiale)	131	80
Indice de perception de la corruption	2,8	5,2
Pourcentage des ménages en possession de titres ou certificats fonciers	10%	75%

2-2-CONTEXTE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

2-2-1 PLACE DU SECTEUR DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DE MADAGASCAR

L'eau potable, l'assainissement, l'hygiène, les ressources en eaux, sont des domaines pris en compte comme prioritaires par le gouvernement malgache, et sont présents dans le MAP comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Place du secteur eau, assainissement, hygiène dans le MAP

Engagements	Défi	Stratégies	Indicateurs
2 Infrastructure reliée	7- Amélioration de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	1-Développer et mettre en œuvre un PNAEPA et hygiène couvrant tous les aspects d'approvisionnement et d'utilisation, l'irrigation, les utilisations industrielles, la protection de l'environnement et les systèmes d'égouts.	Taux de la population ayant accès de façon permanente à l'eau potable 35% (2005) à 65% (2012) Taux de population ayant accès de façon permanente aux infrastructures d'hygiène de 54% (2005) à 71% (2012) Nombre de Comités locaux Diorano-WASH (communaux, écoles amies de WASH, CSB amis de WASH) de 50 (2005) à 1.500 (2012)
		2-Construire de nouveaux puits communautaires,	
		3- Mettre en place un système de gestion communautaire de l'eau	
		4- Promouvoir le Partenariat Public Privé	
5 – Santé, Planning familial et lutte contre le VIH SIDA	8-Approvisionner la population en eau potable et généraliser les pratiques hygiéniques et sanitaires	1-Assurer l'accès de toute la population à l'eau potable	
		2- Eduquer la population sur les pratiques hygiéniques et sanitaires	
		3- Mettre en œuvre la stratégie WASH	
7- Prendre soin de l'environnement	2- Réduire le processus de dégradation des ressources naturelles	1-Elaborer et mettre en œuvre les plans d'utilisation durable pour les zones terrestres, lacustres, marines, et côtières	

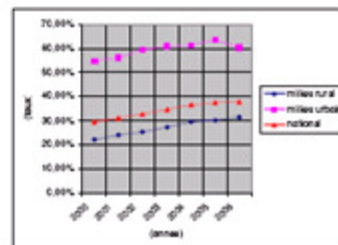
2-2-2 EVOLUTION DES TAUX D'ACCES

Tableau 2 : Evolution des taux d'accès à l'eau potable (2000 a 2006 : Bdea) et aux installations d'évacuation d'excréta (1999 à 2005-Epm/Instat)

- Selon les calculs effectués par la Base de Données du secteur Eau et Assainissement (BDEA) pour ce qui concerne l'accès à l'eau potable, l'évolution des taux d'accès est la suivante de 2000 à 2006 :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
milieu rural	22,20%	24,04%	25,33%	27,24%	29,47%	30,09%	31,55%
milieu urbain	54,92%	56,21%	59,45%	61,13%	61,29%	63,49%	60,24%
national	29,41%	31,13%	32,85%	34,71%	36,48%	37,45%	37,87%

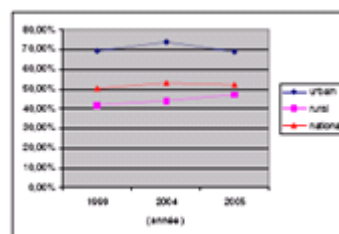
Source : Evolution 2000 – 2006 comptage point d'eau (pdo) BDEA



- Selon les résultats des enquêtes de l'Institut National des Statistiques (INSTAT), l'évolution des taux d'accès, selon les chiffres disponibles, pour l'assainissement de 1999 à 2005 est la suivante :

	1999	2004	2005
urbain	69,40%	73,83%	68,70%
rural	41,70%	44,20%	47,00%
national	50,20%	53%	52%

Source : Evolution 1999-2005 EPM INSTAT



Le taux de desserte en eau potable, calculé par la BDEA est le rapport du nombre de population ayant accès au point d'eau (PDO) sur le nombre de population totale, estimé de la façon suivante:

- 1 BP: 10 personnes
- 1 BF: 250 personnes
- 1 FPMH: 250 personnes
- 1 PPMH: 250 personnes

Le taux d'accès aux latrines, calculé à partir des données de l'EPM/INSTAT est la proportion des ménages disposant de type d'évacuation d'excrétas hygiéniques tels que cabinets avec siège ou avec chasse d'eau, latrines avec dalles, en bois ou en terre. En sont exclus les ménages utilisant des tinettes, les simples trous, ou ne disposant pas de toilette.

3-LE CADRE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

3.1 CADRE INSTITUTIONNEL

Les différents acteurs intervenants dans le secteur eau et assainissement sont les suivants :

3.1.1 LE MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES (MEM)

Le Ministère de l'Energie et des Mines à travers la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DGEA), a en charge la conception, la mise en œuvre et l'exécution de la politique et du programme de développement de l'approvisionnement en Eau potable et de l'accès aux infrastructures d'évacuation des excréta. Selon « l'Engagements 2 : INFRASTRUCTURES RELIEES » et « Défi 7 : AMELIORER D'UNE FACON SIGNIFICATIVE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'HYGIENE ».

Le Ministère de l'Energie et des Mines assure la maîtrise d'ouvrage déléguée au nom des communes, durant la période transitoire pendant laquelle les communes n'ont pas encore la capacité suffisante pour exercer pleinement cette fonction de maîtrise d'ouvrage.

3.1.2 LE MINISTERE DE LA SANTE, DU PLANNING FAMILIAL ET DE LA PROTECTION SOCIALE (MIN.SAN.PF.PS)

Le Ministère de la Santé, du Planning Familial et de la protection sociale est chargé de « l' Engagement 5 : SANTE, PLANNING FAMILIAL ET LUTTE CONTRE LE VIH / SIDA » et APPROVISIONNER LA POPULATION EN EAU POTABLE, ET GENERALISER LES HYGIENIQUES ET SANITAIRES », et doit mettre en œuvre la campagne d'éducation sanitaire, la promotion du changement de comportement positif des populations vis-à-vis de l'hygiène, et la mise en des « CSB-amis de wash ».

3-1-3 LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MENRS)

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est impliqué dans la de l'éducation à l'hygiène dans les écoles et dans la mise en place des « écoles amies de Wash ».

3-1-4 L'AUTORITE NATIONALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ANDEA)

L'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA), rattachée à la Primature, Gestion Intégrée des Ressources en eau (GIRE) à Madagascar. A ce titre, conformément aux Code de l'Eau, en ses articles 75, 76 et 78 et pour lui permettre la mise à jour de la base de données sur ressources en eau, le MEM lui communiquera toutes les données relatives aux ressources en eau à telles que :

- Caractéristiques principales de la ou des ressources en eau utilisées ;
- Caractéristiques, surtout techniques des ouvrages de captage ;
- Caractéristiques des moyens d'exhaure ;
- Débits à prélever avec évolution dans le temps ;
- Existence de sources potentielles de contamination de la ressource et nécessité de la mise en place des deux périmètres : - immédiat et rapproché et éventuellement éloigné – de protection ;
- Existence d'autres ouvrages de prélèvement aux fins d'autres utilisations en vue d'éviter toute interférence et les conflits d'usage, et d'harmoniser ainsi le partage équitable de la ressource.

3-1-5 LA JIRAMA

La JIRAMA, société d'Etat est chargée de la production et de la distribution de l'eau potable centres urbains, assure dans les centres urbains, une desserte qu'elle s'efforce de rendre, apte à mieux, la demande toujours croissante. Afin de contribuer à, l'atteinte des objectifs du MAP, elle dans les projets, actuellement en cours, et ceux à enclencher dans un futur proche, à la densification de réseaux de desserte et à leur extension, en vue de se rapprocher des consommateurs, et faciliter ainsi branchements, contribuant par là, à l'accroissement du taux de desserte et l'accès à l'eau potable du grand nombre.

3-1-6 L'ORGANISME REGULATEUR DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (SOREA)

La SOREA ou Société de Régulation du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement par le décret N°2003-939 du 9 septembre 2003 est L'Organisme Régulateur du Service Public de potable et de l'Assainissement. Selon les textes en vigueur elle assure la régulation du secteur pour la garantie de la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, définit la méthodologie d'établissement des tarifs et les approuve selon les propositions faites par les gestionnaires avec les d'ouvrages. Actuellement, la fonction de régulation est encore assurée a titre transitoire par le l'Energie et des Mines.

3-1-7 LA PLATE-FORME DIORANO-WASH

La plate-forme Diorano- Wash est une structure de concertation et de coordination de tous les intervenants du secteur eau, assainissement, hygiène, dont les Ministères, les ONG internationales et nationales, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers en sont membres.

3-1-8 LES AUTRES MINISTERES

Les autres Ministères impliqués dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'hygiène, Ministères chargés : de la Décentralisation, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, des et forêt, des Finances – économie - budget, de l'Agriculture, de l'élevage – de la pêche, de la et sont représentés au conseil d'administration de l'ANDEA

3-1-9 LES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

Les communes sont les maîtres d'ouvrages des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Cependant, pendant une période transitoire et conformément aux dispositions de la du décret d'application, l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des dits systèmes. Elles assurent gestion du service d'évacuation des eaux usées et pluviales, ramassage et des ordures ménagères.

Dans les centres dont les installations ne sont pas gérées par la JIRAMA, la responsabilité de fourniture d'eau potable est confiée soit aux communes qui l'assurent en régie, en mettant en place des gestions communautaires par les associations d'usagers au niveau des bornes-fontaines, soit à des gestionnaires délégués où il existe des possibilités de branchement particulier et des bornes fontaines gérées par des fontainiers.

3-1-10 LE SECTEUR PRIVE, LA SOCIETE CIVILE ET LES ONG

Le secteur privé, la société civile et les ONG participent à l'exécution des études, des travaux et actions d'Information-Education-Communication, de la gestion des infrastructures eau potable par passation des contrats de gestion délégué.

3-1-11 LES USAGERS

Les usagers participent aux décisions, aux travaux, à la maintenance, à la gestion des aux recouvrements des coûts, notamment par le paiement des services d'eau, en tenant compte des prises pour les plus pauvres et les plus démunis, ainsi que de leur volonté et de leur capacité à payer.

3-1-12 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les partenaires techniques et financiers interviennent dans le secteur par le financement de l'exécution des études, des IEC, et travaux et des actions de renforcement de capacité des notamment au niveau des communes, du secteur privé, des ONG par la pérennisation des systèmes place.

3-2 CADRE DE POLITIQUE SECTORIELLE, CADRE LEGAL, CADRE STRATEGIQUE

Le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène dispose, (i) d'une politique et stratégie (la déclaration de politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement et la Politique et Stratégie l'Assainissement ou PSNA), (ii) d'un cadre légal et réglementaire (le code de l'eau et ses décrets d'application), (iii) d'outils stratégiques de planification, de programmation et de suivi-évaluation (le Document Eau pour Tous, le Manuel de Procédures, la Base des Données Informatisée ou BDEA, le Programme national décliné ensuite en Budget Programme par Objectif et par Région ou BPOR, la Diorano-Wash.)

3-2-1 LA POLITIQUE ET STRATEGIE SECTORIELLE

Les documents de politique et stratégie sont :

3-2-1-1 LA DECLARATION DE POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En 1991, un diagnostic de base du secteur eau et assainissement a été entrepris dans le cadre du processus de mise en place de la SSPA (Stratégie Sectorielle et Plan d'Actions pour l'eau et l'assainissement) et a abouti à la déclaration de la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement.

Dans ce document fixant la politique sectorielle et donnant les orientations stratégiques, il est déclaré que :

- i. L'eau est une ressource vitale, il faut permettre à tous d'y accéder notamment les plus pauvres et les démunis ;
- ii. La gestion des ressources est réglementée et contrôlée par de l'Etat, et avec la participation de toutes les parties concernées (secteur privé, Société Civil, ONG, communes, usagers) sur la base d'une répartition claire des responsabilités ;
- iii. L'Etat se désengage des activités d'exploitation et se concentre sur son rôle de promoteur et responsable de la mise en place d'un contexte favorable au développement du secteur ;
- iv. La libéralisation du secteur est mise en œuvre par l'encouragement au secteur privé et les s'impliquer dans les travaux d'aménagement, d'exploitation et de gestion des installations d'alimentation d'eau et d'assainissement ;
- v. Le paiement de l'accès à l'eau potable est appliqué pour tous les usagers, pour assurer une exploitation durable des ressources. La tarification de l'eau devra traduire le coût réel de l'eau tout en tenant compte de la volonté et de la capacité à payer des bénéficiaires.

3-2-2 LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le cadre légal et réglementaire comporte les éléments ci-dessous :

3-2-2-1 CODE DE L'EAU (LOI N° 98 – 029)

Le Code de l'eau définit l'eau comme un bien public relevant du domaine public qui fait partie patrimoine de la Nation. Il définit la gestion, la protection, la conservation et la mise en valeur des ressources en eau, l'organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement, des eaux domestiques, le financement et, l'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement.

3-2-2-2- DECRETS D'APPLICATION DU CODE DE L'EAU

Les textes d'application du Code de l'eau sont :

- i. Décret N°2003-193 portant fonctionnement et organisation du Service Public, de l'Eau potable et de l'assainissement des eaux usées domestiques ;
- ii. décret N° 2003-791 portant réglementation tarifaire du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement ;
- iii. Décret N° 2003-792 relatif aux redevances de prélèvement et de déversements ;
- iv. décret N° 2003-793 fixant la procédure d'octroi des autorisations de prélèvements d'eau ;
- v. Décret N° 2003-939 portant organisation, attribution, fonctionnement et financement de l'Organisme Régulateur du Service Public de l'Eau et de l'assainissement (SOREA) ;
- vi. Décret N° 2003-940 relatif aux périmètres de protection ;
- vii. Décret N° 2003-942 relatif à l'utilisation hydroélectrique de l'eau ;
- viii. Décret N° 2003-943 relatifs aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines ;
- ix. Décret N° 2003-945 relatif à l'organisation administrative de l'eau et au transfert de compétences entre les différentes collectivités décentralisées ;
- x. Décret N° 2003- 941 modifié par le décret 2004-635 du 15 Juin 2004 relatif à la surveillance de l'eau, au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et aux priorités d'accès à la ressource en eau ;
- xi. Décret N° 2003-944 relatif au déclassement des cours d'eau, d'une section de ce cours d'eau ou d'un lac du domaine public.
- xii. Décret n°2003-192 du 04 mars 2003 modifié par le décret 2004-532 du 11 mai 2004 fixant l'organisation, les attributions et le fonctionnement de l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA), modifié par le décret 2007-508 du 04 Juin 2007
- xiii. Décret N° 2003/191 Portant création des Agences de bassin et fixant leur organisation attributions et fonctionnement

Les grands principes qui sont établis dans ces textes réglementaires peuvent être résumés comme suit :

- i. L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation ;
- ii. L'eau doit être gérée selon la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux ou GIRE ;
- iii. Le service public d'approvisionnement en eau potable et assainissement des eaux domestiques est organisée avec les communes maîtres d'ouvrages, assurant la responsabilité, lorsqu'elles sont habilitées à le faire, à passer des contrats de gestion délégués avec des opérateurs professionnels compétents pour la gestion des installations, et un organisme régulateur ;
- iv. L'accès à l'eau est payant sur la base d'un tarif permettant d'assurer un service universel, efficace et durable ; l'usage de l'eau, les prélèvements et rejets, doit faire l'objet de paiements de redevances qui vont alimenter un fonds national sur les ressources en eaux. Ce fonds doit permettre à l'Etat de subventionner les investissements pour permettre aux plus pauvres et aux plus démunis d'accéder à l'eau potable ;
- v. L'eau livrée à la consommation humaine doit être potable et des mesures de surveillance et contrôle des ressources en eaux sont prises ;
- vi. Il est mis en place un organisme indépendant et autonome vis-à-vis des départements utilisateurs, l'autorité Nationale de l'eau et de l'assainissement pour assurer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;

3-2-2-3- LA POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT (PSNA : DECRET N° 2008 -319 PORTANT ADOPTION DE LA POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT

La Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement vise à :

- i. organiser et promouvoir les actions d'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène sur l'ensemble du territoire malgache,
- ii. mettre en place un cadre organisationnel et réglementaire clair permettant de définir et partager les rôles et responsabilités des institutions et organismes intervenant dans le secteur
- iii. améliorer la performance des services d'assainissement,
- iv. renforcer les actions de sensibilisation et d'éducation à l'hygiène,
- v. rendre effectives et efficaces les opérations de contrôle sanitaire et environnemental.

3-2-3 LES OUTILS STRATEGIQUES

3-2-3-1- LE DOCUMENT « EAU ET ASSAINISSEMENT POUR TOUS »

Le document « Eau et assainissement pour tous », contient les outils opérationnels pour l'exécution des actions pour le développement du secteur eau et assainissement dont les grandes orientations sont les suivantes:

- i. La Planification est basée sur les demandes des communautés /communes ;
- ii. Les options technologiques sont déterminées en fonction du contexte hydrogéologique et de la volonté et la capacité à payer le service ;
- iii. La normalisation et la standardisation des actions sont faites à partir du manuel de procédures ;
- iv. Le mode de recouvrement des coûts par les usagers est appliqué ;
- v. Le modèle de gestion délégué est adapté à la taille des localités : gestion communautaire ou par le Partenariat Public Privé ;
- vi. Les appuis aux processus de renforcement des capacités décentralisées et déconcentrées sont entrepris;
- vii. Le Budget de Programmes de la DGEA est la référence pour la programmation stratégique et opérationnelle et le suivi des activités du secteur ;
- viii. La coordination de l'intervention des Bailleurs de Fonds est faite à partir du Budget de Programmes de la DGEA, qui est revu et évalué tous les ans ;
- ix. La concertation entre les partenaires et échange d'expérience se fait à travers le Comité Wash;
- x. Les indicateurs de performance simples et quantifiables sont définis (nb de personnes desservies; taux d'accès ; coût per capita) ;
- xi. La Base de données de suivi des points d'eau et de procédures de collecte d'information est mise en place ;
- xii. La définition d'objectifs quantitatifs stimulent et engagent tous les intervenants ;
- xiii. La création d'un service de programmation et de suivi du Budget programme au sein de la DGEA ;
- xiv. Les demandes en infrastructures formulées par les communes doivent être gérées de façon coordonnée et rationnelle ;
- xv. Les services centraux et déconcentrés du MEM sont à renforcer;
- xvi. L'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques se fait à travers :
 - Les marchés pluriannuels avec Autorisation de programme et crédits annuels de paiement
 - Technologie adaptée et à moindre coût,
 - Le cofinancement avec les communes et le secteur privé,
 - La meilleure visibilité pour le secteur privé et les ONG des flux de financements du secteur.

3-2-3-2-LE MANUEL DE PROCEDURE

Le manuel de procédures est utilisé comme directive pour la mise en œuvre des programmes secteur eau et assainissement à Madagascar. Le manuel permet à l'ensemble des intervenants dans le de contribuer à la réalisation d'infrastructures adéquates et respectant les normes.

Il définit les normes et standards à appliquer par tous les intervenants dans la mise en œuvre et la gestion des infrastructures d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement tous milieux confondus

3-2-3-3-LA BASE DE DONNEES DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (BDEA)

La Base de Données du secteur de l'eau et de l'assainissement (BDEA), mise en place en 2005, est outil informatisé de planification, de décision et de suivi-évaluation et est utilisée pour répondre besoins de données des acteurs et des communes (types de nappes, types d'eaux de surfaces, des ressources en eaux, débits d'exploitation, qualités des eaux, moyens de les exploiter, etc..) pour réaliser les projets, calculer les taux de desserte en eau potable et d'accès aux latrines, produire des montrant les zones de répartitions des points d'eaux et latrines existants.

Les données saisies concernent les adductions d'eau gravitaires et par pompage, les puits, les forages munis de pompes à motricité humaine, les nappes d'eau souterraines...Elle est reliée à un avec les Carte topographique au 1 :100 000 et au 1 :500 000, la Carte géologique au 1 :500 000, la hydrogéologique (les 8 zones hydrogéologiques).

3-2-3-3-LE BUDGET DE PROGRAMME

Le budget de programme met l'accent sur l'approche résultat et permet la mise en œuvre d'une planification qui s'oriente vers l'atteinte des objectifs mesurables par des indicateurs précis. Il est établi sur une période de trois ans et définit les résultats attendus et les activités à réaliser.

Lors de la revue sectorielle de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en mars 2007, il a été décidé la mise en place et la mise en œuvre d'un BUDGET DE PROGRAMME PAR OBJECTIFS PAR REGIONS (BPOR) qui permet aux différentes régions de prioriser leurs objectifs, résultats attendus, activités, ressources humaines, logistiques et financières à mobiliser, en fonction de leurs réalités.

3-2-3-4- LA VISION WASH

La Vision WASH, conçue et mise en œuvre par la plate-forme Wash vise 3 objectifs, qui sont :

- i. Assurer un changement positif de comportement des populations vis-à-vis de l'hygiène ;
- ii. Stimuler la prise de conscience au niveau national de l'importance de l'hygiène et de l'assainissement et du lien qui les unit à la maladie et à la pauvreté ;
- iii. Préconiser l'intégration de l'hygiène et de l'assainissement dans les projets d'approvisionnement en eau potable.

Elle assure la promotion de 3 messages-clés :

- i. Lavage des mains avec du savon,
- ii. Utilisation effective de latrines respectant les normes,
- iii. Conservation de la qualité de l'eau du part de puisage, à la consommation durant le transport et le stockage.

4-NOTE DE POLITIQUE SECTORIELLE EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LA PERIODE 2006-2012

4.1 ELEMENT DE DIAGNOSTIC SECTORIEL

38% de la population de Madagascar ont accès à l'eau potable en 2006 et 52% ont accès à un système d'assainissement de base en 2005. Autrement dit, environ 12 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et environ 9 millions de personnes n'ont pas accès aux infrastructures de base. Cette situation affecte la santé de la population et ses capacités d'apprentissage de maladies diarrhéiques représentent la 2ème cause de morbidité et atteignent 51% des enfants de ans. Il est estimé à 3,5 millions le nombre de journées d'écoles perdues par an et à 6 millions de travail perdues par la population par an (source Unicef).

Le secteur eau et assainissement est aussi marqué par une forte disparité régionale (entre les régions et à l'intérieur des régions). Concernant l'eau potable, il a été constaté : (i) le retard du milieu rural (31%) par rapport au milieu urbain (62%), (ii) la forte variation entre les régions où les taux passent de 0% (région Melaky) à 82,7% (région Itasy) pour le milieu rural, et de 9,1% (région Melaky) à 94,15% (région Itasy) pour le milieu urbain. Pour l'accès aux latrines, les taux sont de 47% en milieu rural contre 68,7% en milieu urbain.

Les problèmes et contraintes au développement de ce secteur sont maintenant identifiés, il s'agit :

a) pour l'eau potable :

- capacité insuffisante de la structure de coordination du secteur d'où fragmentation et chevauchement d'activités, ayant entraîné la dispersion des efforts et la gestion irrationnelle des moyens financiers disponibles,
- cadre institutionnel peu performant marqué par (i) un engagement prépondérant de l'Etat et une implication insuffisante des autres acteurs (notamment les communautés, le secteur privé et les ONG), (ii) le manque de ressources humaines et la non effectivité de la déconcentration au niveau régional (iii) la faiblesse de la capacité du secteur privé et des ONG et (iv) la faiblesse de la capacité d'absorption financière

b) pour l'assainissement :

- Manque de clarté organisationnelle et institutionnelle
- Absence de programme, de projets, et de financements spécifiques
- Insuffisance de moyens financiers, humains et logistiques
- services peu performants du fait du : (i) manque d'entretien et de la dégradation rapide des infrastructures, (ii) mauvais comportement des populations vis-à-vis de l'assainissement et de l'hygiène
- Actions non synergiques et complémentaires avec les actions menées pour l'eau potable et l'hygiène

Ce secteur ne manque pourtant pas d'atouts. Il dispose d'un cadre légal et institutionnel clair et les politiques et stratégies sectorielles existent ou sont en voie d'être mises en place. Les réformes menées ont permis de doter le secteur d'un certain nombre d'outils stratégiques de planification, programmation comme: (i) le code de l'eau et ses décrets d'application, (ii) le Manuel de Procédures, (iii) la Base des Données Informatisée, (iv) le Budget Programme national décliné ensuite en Budget Programme par Objectif et par Région. et (v) la Politique et Stratégie Nationale pour l'Assainissement (PSNA).

Le renforcement des capacités du secteur a été également initié avec : (i) le recrutement en 2005 de 13 cadres et de 60 nouveaux cadres d'ici avril 2008, (ii) la création d'une Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement en janvier 2008 iii) la mise en place d'assistance technique pour appuyer les nouvelles structures existante du comité WASH (Water, Sanitation, Hygiène) qui est une plateforme de concertation et de coordination de tous les intervenants du secteur dont l'officialisation par voie de charte s'est faite en janvier 2008.

La réforme du sous secteur eau urbaine suit également son cours et se base principalement sur la maîtrise d'ouvrage confiée aux communes, la mise en place, du système de gestion déléguée, d'une société de patrimoine, de l'Organisme Régulateur. La restructuration du secteur de l'eau en milieu urbain porte aussi : (i) pour les centres gérés par la JIRAMA, sur l'actuel processus de mise en place d'un contrat de délégation de gestion à terme, et (ii) pour les autres centres urbains hors JIRAMA, sur le développement de contrats de Partenariat Public Privé avec des opérateurs privés.

4-2 LES DEFIS A RELEVER

Les objectifs spécifiques du secteur eau et assainissement, fixés dans le MAP engagement 2 défi 7, visent à « Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène ». Parallèlement l'engagement 5 défi 8 projette d' « Approvisionner la population en eau potable et généraliser les pratiques hygiéniques et sanitaires ».

Ces objectifs doivent tenir compte de la croissance démographique montrée par les chiffres présentés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : évolution de la population de 2005 a 2012

	Pop 2005	Pop 2006	Pop 2007	Pop 2008	Pop 2009	Pop 2010	Pop 2011	Pop 2012
milieu rural	13 813 769	14 231 750	14 663 886	15 109 218	15 555 003	16 014 022	16 486 667	16 973 340
milieu urbain	3 905 891	4 024 071	4 144 323	4 268 188,	4 391 789,	4 518 992	4 649 901	4 784 624
milieux confondus	17 719 660	18 255 821	18 808 209	19 377 406	19 946 792	20 533 014	21 136 568	21 757 964

Les défis à relever sont alors les suivants :

- pour l'accès national à l'eau potable, passer de 38% en 2006 à 65% en 2012, c'est à dire fournir de l'eau potable à au moins 7,2 millions de personnes additionnelles,
- pour l'accès national aux infrastructures d'assainissement de base (latrine), passer de 52% en 2005 à 71% en 2012, soit permettre à 6 millions de personnes additionnelles l'accès aux infrastructures d'assainissement de base (latrine)

4-3. IMPACTS ET LIMITES DES REPONSES APPORTEES PAR LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT ET LES DIFFERENTS PROGRAMMES EN COURS

Les programmes mis en œuvres au cours de ces dernières années (2000 – 2006) actuels ne permettent pas de répondre aux défis du MAP. En effet, pour tous milieux confondus 450 000 personnes additionnelles en moyenne par an ont été desservies au cours des 5 dernières années, alors que le défi du MAP serait de desservir en moyenne 2 millions de personnes additionnelles par an.

Insuffisance de budget (investissement et fonctionnement)

Le montant moyen de budget alloué à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement des cinq dernières est d'environ 39 milliards d'Ariary par an (résultat de la revue des dépenses publiques du secteur de 2006). Pour 2006 et 2007, ce budget est respectivement de 38 milliards et 27 milliards d'Ariary et ne dépasse pas 2% du budget national. Par ailleurs, ces programmes et projets en cours actuellement toujours tenu compte des besoins réels des régions.

Le mécanisme de pérennisation des infrastructures existantes n'est pas encore également bien approprié par les structures locales existantes (communes, communautés de base) et les appuis fournis niveau central restent très limités, ce qui fait que la maintenance et la gestion ne sont pas assurées de optimale.

Ces limites et impacts résultent de la conjugaison des faits suivants dont les principales sont :

Cadre institutionnel peu performant

Les capacités technique et financière du secteur eau et assainissement à tous les niveaux (central, STD et CTD) restent très faibles. L'eau potable et l'assainissement de base (latrine) sont placés sous la responsabilité de la Direction Général de l'Eau et de l'Assainissement au sein du Ministère de l'Energie et des Mines et n'est représenté que dans les chefs lieux des 6 ex-provinces et dans 3 autres chefs lieux de régions par une personne comme délégué régional. D'où la nécessité de la mise en place/application effective d'une politique de décentralisation dans la réalisation et gestion des systèmes d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA).

Manque de ressources humaines

Le secteur de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène ne dispose que de 29 cadres dont 12 au niveau central et 17 cadres au niveau déconcentré pour travailler avec les 22 régions et les 1557 communes. Pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le MAP pour l'eau et l'assainissement, il est nécessaire de multiplier par 9 la capacité d'exécution et d'absorption de l'institution responsable du afin de réaliser 65 000 points d'eau par an au lieu des 7 000 points d'eau par an actuel (1200 pour la avec ses partenaires et 4800 Pour la JIRAMA).

De plus un tel résultat ne peut être obtenu que dans le cadre d'une réelle régionalisation, en conformité effective avec le principe fondamental adopté par l'Etat dans sa politique de décentralisation/déconcentration.

Ceci implique encore plus la nécessité de la mise en place d'une représentation du secteur dans régions avec les mesures d'accompagnements correspondantes pour appuyer les structures centrales régionales.

Insuffisance de coordination et de concertation entre les institutions concernées par le secteur dans la en place des différentes infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au des établissements publics (école, CSB, marchés, ...)

Faible capacité d'absorption du secteur qui est la conséquence de la faible capacité du secteur privé, la décentralisation non effective, la centralisation de l'exécution budgétaire, l'allotissement inapproprié des marchés des travaux.

Absence de motivation des structures chargées de la pérennisation des acquis surtout en milieu rural (comité de point d'eau bénévole) et en milieu urbain hors JIRAMA du fait de la faiblesse des ressources des communes.

4.4 NOUVELLE STRATEGIE ET ACTIONS PRIORITAIRES POUR RESOUDRE LES PRINCIPAUX PROBLEMES A COURT ET A LONG TERMES :

L'objectif du secteur consiste à assurer de manière durable l'accès de la population à l'eau aux infrastructures d'assainissement.

La stratégie qui consiste, à partir des objectifs fixés dans le MAP, à définir les résultats (défis, effets et produits), devant être atteints à travers les activités, mesurés par des indicateurs, avec les données coûts et les sources de financements, est présentée dans les tableaux des sections 5 et 6.

La nouvelle stratégie nationale du secteur eau et assainissement pour atteindre les objectifs du consiste à :

Pour les actions prioritaires :

Pour l'Eau potable et l'Assainissement,

- mettre en place et opérationnaliser un cadre institutionnel de coordination de programmation, évaluation eau et assainissement disposant de suffisamment de poids institutionnel ayant la adéquate de discussions et de négociations avec les partenaires techniques et financiers, pour les objectifs et les programmes d'actions du secteur, et mobiliser les financements nécessaires. sera obtenu par :
 - la mise à jour du Programme National de l'Eau Potable et de l'Assainissement (PNAEPA)
 - une déconcentration / régionalisation technique et financière effective avec déploiement de personnel sur le terrain, pour assurer la planification et la supervision des activités du programme national du secteur et appuyer les régions et les communes dans les tâches de planification, exécution et suivi des actions menées.
 - le recrutement dans les meilleurs délais au moins 60 cadres, dont 1 cadre pour 30 seront affectés dans les directions interrégionales / régions sous la tutelle du ministère de l'Energie et des Mines avec le budget de fonctionnement correspondant
 - l'allocation annuelle des montants nécessaires pour l'augmentation du nombre d'infrastructures d'eau et à d'assainissement construites
 - la restructuration de l'AES afin de rendre le service d'eau dans le sud plus efficace et à coût abordable et de mettre fin aux subventions qui représentent actuellement 70 % du budget de fonctionnement de la DEPA.
 - la mise en place et opérationnalisation de l'organisme régulateur du secteur (SOREA)
 - le renforcement de capacité de planification, de programmation et de suivi évaluation aux niveaux central et régionaux
 - le renforcement de la coordination et concertation entre les institutions concernées par le secteur dans la mise place des différentes infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au niveau des établissements publics (école, CSB, marchés,
 - la mise en œuvre d'une enquête détaillée pour obtenir des chiffres fiables et comparables sur le plan international concernant le taux d'accès aux latrines respectant les normes
- renforcer la capacité des secteurs publics et privés en matière d'adduction d'eau et d'assainissement
 - la promotion du PPP (visibilité, prévisibilité, augmentation taille du marché, marché pluriannuel, ...)
 - la création d'institutions de formations de métier
 - la formation des personnels des cadres à tous les niveaux

Pour l'Assainissement,

- mettre en œuvre la Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA)

Pour le moyen terme :

Pour l'Eau potable

- renforcer la production eau dans les grands centres urbains
- renforcer les systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) existants en milieu rural et périurbains
- développer le Partenariat Public Privé (PPP) dans la réalisation et la gestion des systèmes d'AEP
- renforcer la capacité de l'Administration, des CTD, du Secteur Privé, de la Société Civile en moyens nécessaires humain, financier, logistique
- élaborer une politique de branchements économiques
- mettre en place et opérationnaliser une politique tarifaire axée vers le recouvrement des coûts d'exploitation

Pour l'Assainissement

- améliorer l'accès aux infrastructures d'évacuation d'excrétas par la mise en œuvre :
 - o d'un programme d'éducation à l'hygiène auprès des ménages, dans les écoles et les santé, pour amener les populations à se construire des latrines respectant les normes, et utiliser effectivement et rationnellement.
 - o d'un programme de construction de latrines respectant les normes par l'implication des opérateurs privés et des ONGs (mobilisation et éducation communautaires, ventes de dalles et de fosses, prestations de constructions de latrines.)

Pour le long terme :

Pour l'Eau potable et l'Assainissement

- assurer la disponibilité des fonds pour les réhabilitations /extension et/ou nouvelles constructions
- assurer la formation continue du personnel central/régional et la préparation des relèves
- assurer la préservation, la protection quantitative et qualitative de la ressource
- appuyer les initiatives tendant à une utilisation rationnelle et efficace de l'eau

Pour l'Eau potable

- mettre en place le financement à taux concessionnel pour la réalisation des grandes infrastructures d'AEP
- mettre en place des contrats de gestion déléguée avec des opérateurs privés motivés et compétents des systèmes d'AEP,
- assurer la couverture totale de tout Madagascar pour l'accès à l'eau potable efficace et durable
- assurer un suivi et contrôle des systèmes d'Eau potable systématique et continu

Pour l'Assainissement

- assurer la couverture totale de tout Madagascar pour l'accès aux infrastructures d'assainissement de base efficace et durable
- créer une ligne budgétaire spécifique à l'assainissement de base (séparation du montant alloué à l'eau et à l'assainissement)
- assurer un suivi et contrôle des systèmes d'Assainissement systématique et continu.

5. MATRICES DE RESULTATS ET DE SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME

Ce Programme comporte 2 sous-programmes :

- i. l'accès à l'eau potable et l'accès aux infrastructures d'évacuation d'excréta (engagement 2 défi 7, « Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène ». – Ministère de l'Energie et des Mines) ; et l'éducation sanitaire et la mobilisation communautaire pour un changement positif de comportement vis-à-vis de l'hygiène et l'utilisation efficace et durable des infrastructures (engagement 5 défi 8 « Approvisionner la population en eau potable et généraliser les pratiques hygiéniques et sanitaires »- Ministère de la Santé, du Planning familial et de la Protection sociale) ;
- ii. la gestion intégrée des ressources en eaux pour la garantie de l'accès à l'eau potable et la contre les pollutions (engagement 7 défi 2 activité prioritaire 12 : « Prendre soin de -Réduire le processus de dégradation des ressources naturelles- Développer un plan intégré de gestion des ressources en eau qui inclue la promotion de la reforestation pour protéger les zones sources, la surveillance des puits et des nappes phréatiques, l'accroissement de l'efficacité des systèmes de culture pour une gestion améliorée des ressources en eau potable, réserves d'eau et écosystème"- (ANDEA).

Les activités dans ces 2 sous-programmes doivent être exécutées de façon synergique, complémentaire, harmonisée et coordonnée, selon les principes développée dans la stratégie Wash cadre d'une collaboration effective entre les ministères de l'Energie et des Mines, de la Santé, du familial et de la Protection sociale, de l'Education nationale et de la recherche scientifique, et ainsi qu'entre tous acteurs concernés.

5.1 SOUS-PROGRAMME 1 : L'ACCES A L'EAU POTABLE ET AUX LATRINES

5-1-1 RESULTATS, EFFETS ET PRODUITS ATTENDUS

Tableau A Matrice des résultats (5-1-1 Résultats, Effets et produits attendus) (sous-programme 1)

INFRASTRUCTURE RELIEE			
Tableau A. Matrice des résultats			
Défis	Effets	Produits	Hypothèses et risques (Facteurs externes non maîtrisés)
Défi 7: Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	Effet 1 : Accès de la population à l'eau potable assuré de manière durable	Produit 1 : JIRAMA (Eau) délivrant des services de qualité et en quantité satisfaisantes	Financement du Programme d'investissements Eau assuré. JIRAMA restructurée, financier de la gestion atteinte PNAEPA mis à jour (tous les 3 ans) et validé par l'ensemble partenaires techniques et financiers Manuel de procédures par l'ensemble des partenaires Rôle et attributions des centrale et déconcentrées en charge de la gestion du secteur Eau et Assainissement définies internalisées Passation de marché établi de manière pluriannuelles pour grands projets d'envergure
		Produit 2 : Nouveaux points d'eau implantés en milieu rural, dans les zones hors JIRAMA, respectant les normes et les standards fixés par le secteur, augmentés	
		Produit 3 : Participation du Secteur Privé à la Réalisation et/ou la Gestion de projets relatifs à l'eau et à l'hygiène généralisée	
		Produit 4 : Capacité des opérateurs nationaux en matière d'adduction d'eau renforcée (qualité/performance /nombre)	
		Produit 5 : Performance du Secteur Eau et Assainissement améliorée à travers le renforcement du Cadre institutionnel de coordination, de programmation, et de suivi-du secteur	
	Effet 2 : Accès de la population aux infrastructures d'Hygiène assuré de manière durable	Produit 1 : Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'infrastructures d'hygiène (latrines et blocs sanitaires) augmentée	IEC renforcé Moyens financiers et humains disponibles Mobilisation communautaire et éducation sanitaire en synergie avec la réalisation des infrastructures Appropriation par la population versus les us et
		Produit 2 : Performance du Secteur Assainissement et Hygiène amélioré travers le renforcement du cadre institutionnel, de coordination, de programmation, et de suivi-amélioré	Programme National de l'Eau Potable et de l'Assainissement (PNAEPA) adopté, vulgarisé et approprié par les partenaires techniques et financiers Chiffres concernant les indicateurs fiables

5-1-2 SUIVI-EVALUATION

5-1-2-1 INDICATEURS, BASELINE, CIBLE 2012, SOURCES DE VERIFICATION

Tableau B Cadre de suivi évaluation (5-1-2-1 indicateurs, Baseline, cible 2012, sources de vérification) (sous-programme 1)

INFRASTRUCTURE RELIEE							
Tableau B. Cadre de suivi évaluation							
Défis	Résultats	Indicateurs			Sources de vérification		Fréquence de collecte
	Effets et Produits	Dénomination	Baseline 2006	Cible 2012	Moyens	Responsables	
Défi 7: Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	Effet 1 : Accès de la population à l'eau potable assuré de manière durable	Taux de la population ayant accès de façon permanente à l'eau potable, tous milieux confondus (urbain et rural)	38%	65%	Annuaire du secteur, Rapport d'activités, EPM	INSTAT, CTD/Régions, STD	Annuelle
		Taux de la population ayant accès de façon permanente à l'eau potable en milieu urbain	61%	95%	Annuaire du secteur, Rapport d'activités, EPM	INSTAT, CTD/Régions, STD	Annuelle
		Taux de la population ayant accès de façon permanente à l'eau potable en milieu rural	32%	57%	Annuaire du secteur, Rapport d'activités, EPM	INSTAT, CTD/Régions, STD	Annuelle
	Produit 1 : JIRAMA (Eau) délivrant des services de qualité et en quantité satisfaisantes	Nombre d'abonnés Eau (branchements particuliers)	121 800	420 884	Rapport d'activités	JIRAMA	Annuelle
		Nombre de bornes fontaines	4 100	8 231	Rapport d'activités	JIRAMA	Annuelle
	Produit 2 : Nouveaux points d'eau implantés en milieu rural, dans les zones hors JIRAMA, respectant les normes et les standards fixés par le secteur, augmentés	Nombre de points d'eau implantés en milieu rural, dans les zones hors JIRAMA	17 000	41 200	Rapport d'activités Base de données	MEM CTD PTF Secteur Privé	Annuelle
		Taux de fonctionnalité des points d'eau existants	76%	82%	Revue annuelle du Secteur Eau	MEM Régions PTF Secteur privé	Annuelle

INFRASTRUCTURE RELIEE

Tableau B. Cadre de suivi évaluation

Défis	Résultats	Indicateurs			Sources de vérification		Fréquence de collecte
	Effets et Produits	Dénomination	Baseline	Cible 2012	Moyens	Responsables	
Défi 7: Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	Produit 3 : Participation du Secteur Privé à la Réalisation et/ou la Gestion de projets relatifs à l'eau et à l'hygiène généralisée	Nombre de Contrats de gestion déléguée passés entre le Maître d'Ouvrage et les Opérateurs du Secteur privé	11	86	Rapport d'activités	Régions, STD	Annuelle
	Produit 4 : Capacité des opérateurs nationaux en matière d'adduction d'eau renforcée (qualité/performance /nombre)	Nombre d'opérateurs intervenant dans le secteur de l'eau (Opérateurs, ONG, Associations des usagers, Comités de points d'eau) augmenté	50	100	Rapport d'activités	MEM, STD, CTD	Annuelle
	Produit 5 : Performance du Secteur Eau et Assainissement amélioré à travers le renforcement du cadre institutionnel, de coordination, de programmation, et de suivi-évaluation du secteur Des études et des documents actualisés sur les ressources en eau aussi bien quantitative que qualitative et leurs points d'exploitation sont publiés.	Nombre de régions dotées de structures de coordination, de programmation, et de suivi-évaluation du secteur Eau et Assainissement	6	22	Rapport d'activités	MEM, STD, CTD PTF Secteur Privé Société civile	Annuelle
		Nombre de publications sur les ressources en eau.	0	5	Documents publiés	MEM, STD, CTD PTF Secteur Privé Société civile	Annuelle
		AES restructuré	0	1	Rapport d'activités Décret de restructuration	MEM, STD, CTD PTF Secteur Privé Société civile	Annuelle
	Effet 2 : Accès de la population aux infrastructures d'Hygiène, assuré de manière durable	Taux de la population ayant accès de façon permanente aux infrastructures d'hygiène, milieu urbain et rural confondus	52%	71%	Annuaire du secteur, Rapport d'activités, EPM	MEM/DGEA, MINSAN, MENRES, MDAT,MFB, INSTAT, CTD, STD, Secteur Privé	Annuelle

INFRASTRUCTURE RELIEE

Tableau B. Cadre de suivi évaluation

Défis	Résultats	Indicateurs			Sources de vérification		Fréquence de collecte
	Effets et Produits	Dénomination	Baseline	Cible 2012	Moyens	Responsables	
Défi 7: Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	Effet 2 : Accès de la population aux infrastructures d'Hygiène, assuré de manière durable	Taux de la population ayant accès de façon permanente aux infrastructures d'hygiène en milieu urbain	77%	87%	Annuaire du secteur, Rapport d'activités, EPM	MEM/DGEA, MINSAN, MENRES, MDAT,MFB, INSTAT, CTD, STD, Secteur Privé	Annuelle
		Taux de la population ayant accès de façon permanente aux infrastructures d'hygiène en milieu rural	45%	66%	Annuaire du secteur, Rapport d'activités, EPM	MEM/DGEA, MINSAN, MENRES, MDAT,MFB, INSTAT, CTD, STD, Secteur Privé	Annuelle
	Produit 1 : Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'infrastructures d'hygiène (latrines et blocs sanitaires) augmentée	Nombre de latrines et blocs sanitaires construits	1 220 190	1 925 382	Rapport d'activités Base de données	MEM/DGEA, MINSAN, MENRES, MDAT,MFB, INSTAT, CTD, STD, Secteur Privé	Annuelle
	Produit 2 : Performance du Secteur Assainissement et Hygiène amélioré à travers le renforcement du cadre institutionnel, de coordination, de programmation, et de suivi-évaluation amélioré	Nombre de régions mettant en œuvre un programme Assainissement et Hygiène conforme au PSNA	6	22	Rapport d'activités Base de données	MEM/DGEA, MINSAN, MENRES, MDAT,MFB, INSTAT, CTD, STD, Secteur Privé	Tous les 5ans

5-1-2-2 CADRE DE SUIVI DE LA PROGRESSION ANNUELLE (INDICATEURS, EVOLUTION DES VALEURS PAR ANNEE, JUSTIFICATION DE L'EVOLUTION)

Tableau C Cadre de suivi de la progression annuelle (5-1-2-2 indicateurs, évolution des valeurs par année, justification de l'évolution) (sous-programme 1)

INFRASTRUCTURE RELIEE									
Tableau C. Cadre de suivi de la progression annuelle									
Code	Indicateurs	Evolution des valeurs par année						Justification pour l'évolution	Définition de l'indicateur
		2007	2008	2009	2010	2011	2012		
D7.Ef1	Taux de la population ayant accès de façon permanente à l'eau potable, en milieux urbain et rural confondus	41%	45%	50%	55%	60%	65%	Projection MEM/DGEA	Nombre de personnes desservies en eau potable /Population totale
	Taux de la population ayant accès de façon permanente à l'eau potable en milieu urbain	70%	78%	84%	88%	92%	95%	Projection MEM/DGEA	En milieu urbain une population additionnelle de 2 099 157 personnes desservie durant la période 2007-2012
	Taux de la population ayant accès de façon permanente à l'eau potable en milieu rural	33%	36%	41%	46%	51%	57%	Projection MEM/DGEA	En milieu rural une population additionnelle 5 106 307 personnes desservie durant la période 2007-2012
	Nombre d'abonnés Eau /Branchements particuliers	121 800	140 884	210 884	280 884	350 884	420 884	Projections JIRAMA sur la base des statistiques	Nombre cumulé d'abonnés en branchements particuliers Eau auprès de la JIRAMA , soit 299 084 nouveaux abonnés durant la période 2007-2012
	Nombre de bornes fontaines	4 100	4 431	5 381	6 331	7 281	8 231	Projections JIRAMA sur la base des statistiques	Nombre cumulé de bornes fontaines, soit 4 131 BF additionnelles
	Nombre de points d'eau implantés en milieu rural, dans les zones hors JIRAMA	18 300	19 500	24 500	29 650	34 825	40 000	Projection et Hypothèses MEM/DGEA	Nombre cumulé de points d'eau , soit 23 000 points d'eau additionnels sur la période 2007-2012
	Taux de fonctionnalité des points d'eau existants	76%	77%	78,50%	79,50%	81%	82%	Projection MEM/DGEA	Rapport entre le nombre de points d'eau fonctionnel en état de marche sur le nombre total de points d'eau existants
	Nombre de contrats de gestion déléguée passés entre le Maître d'ouvrage et les Opérateurs du Secteur privé	14	26	41	56	71	86	Projection MEM/DGEA	Nombre de contrats de gestion déléguée de l'eau ou de l'hygiène passés entre maître d'ouvrage et les opérateurs du secteur privé.

INFRASTRUCTURE RELIEE

Tableau C. Cadre de suivi de la progression annuelle

Code	Indicateurs	Evolution des valeurs par année						Justification pour l'évolution	Définition de l'indicateur
		2007	2008	2009	2010	2011	2012		
D7.Ef 2	Nombre d'Opérateurs intervenant dans le secteur de l'Eau (Opérateurs, ONG, Comités de points d'eau) augmentés	50	55	60	70	85	100	Projection et Hypothèses MEM/DGEA	50 nouveaux opérateurs additionnels oeuvrant dans le secteur eau en 2012
	Nombre de régions dotées de structures de coordination, de programmation, et de suivi-évaluation du secteur Eau et Assainissement	6	10	14	18	22	22	Création de 4 Directions régionales de l'Eau par an de 2008 à 2011 : les 6 Directions en base line et 2007 sont les anciennes Directions provinciales	Structures de coordination à travers les Directions régionales du MEM en charge du secteur Eau
	Nombre commune dont le système est géré par un opérateur privé	0	0	0	10	29	39	Projection MEM/DGEA/AES	les 39 communes de l'AES sont gérés par des opérateurs privés
	Taux de la population ayant accès de façon permanente aux infrastructures d'hygiène milieu urbain et rural confondus	56%	59%	62%	65%	68%	71%	Projection et Hypothèses MEM/DGEA	Rapport entre le Nombre de personnes ayant accès aux latrines sur l'effectif total de la Population
	Taux de la population ayant accès de façon permanente aux infrastructures d'hygiène en milieu urbain	81%	82%	85%	86%	86%	87%	Projection et Hypothèses MEM/DGEA	En milieu urbain une population additionnelle de 1 073 883 personnes ayant accès aux infrastructures d'assainissement à l'hygiène durant la période 2007 en 2012
	Taux de la population ayant accès de façon permanente aux infrastructures d'hygiène en milieu rural	45%	46%	49%	55%	60%	66%	Projection et Hypothèses MEM/DGEA	En milieu rural une population additionnelle de 4 881 244 personnes ayant accès aux infrastructures d'assainissement à l'hygiène durant la période 2007-2012
	Nombre de latrines et blocs sanitaires construits	1 224 190	1 231 190	1 266 190	1 485 920	1 705 650	1 925 382	Projection et Hypothèses MEM/DGEA	Nombre cumulé de latrines et blocs sanitaires additionnelles construits par an, soit un total cumulé de 705 192 nouveaux Latrines et blocs sanitaires construits sur la période de 2007 à 2012

Nombre de régions mettant en œuvre un programme Assainissement et Hygiène conforme au PSNA	6	10	14	18	22	22	Projection et Hypothèses MEM/DGEA à raison de 4 régions par an	Nombre de régions adoptant la Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement PSNA
--	---	----	----	----	----	----	--	---

5-1-3 COSTING

5-1-3-1-COSTING GLOBAL

Tableau D : (sous-programme 1) Résultats, activités, costing global par années

Défis	Résultats		Activités	Période					Coûts totaux	Financement	
	Effets et Produits			2008	2009	2010	2011	2012		acquis	à rechercher
Défi 7: Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	Effet 1 : Accès de la population à l'eau potable assuré de manière durable			147,23	177,62	105,38	108,91	113,70	652,85	175,98	476,87
	Produit 1 : JIRAMA (Eau) délivrant des services de qualité et en quantité satisfaisantes	Raccordements à domicile et bornes fontaines		99,35	83,05	73,18	76,80	82,73	415,12	65,34	349,78
	Produit 2 : Nouveaux points d'eau implantés en milieu rural, dans les zones hors JIRAMA, respectant les normes et les standards fixés par le secteur, augmentés	Points d'eau implantés dans les zones hors JIRAMA		47,44	81,91	24,90	24,95	23,97	203,16	110,64	92,52
	Produit 3 : Participation du Secteur Privé à la Réalisation et/ou la Gestion de projets relatifs à l'eau et à l'hygiène généralisée	Contrats de gestion déléguée passés entre le Maître d'Ouvrage et les Opérateurs du Secteur privé		0,00	0,04	0,04	0,04	0,04	0,17	0,00	0,17
	Produit 4 : Capacité des opérateurs nationaux en matière d'adduction d'eau renforcée (qualité/performance /nombre)	Formation technique des personnels du secteur privé, ONG et communes en matière d'eau potable		0,00	1,80	3,30	3,30	3,30	11,70	0,00	11,70

Produit 5 : Performance du Secteur Eau et Assainissement amélioré à travers le renforcement du cadre institutionnel, de coordination, de programmation, et de suivi-évaluation du secteur.	Opérationnalisation de la SOREA	0,09	0,35	0,16	0,16	0,00	0,76	0,00	0,76
--	---------------------------------	------	------	------	------	------	-------------	------	------

Défis	Résultats	Activités	Période					Coûts totaux	Financement	
	Effets et Produits		2008	2009	2010	2011	2012		acquis	à rechercher
Défi 7: Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	Produit 5 : Performance du Secteur Eau et Assainissement amélioré à travers le renforcement du cadre institutionnel, de coordination, de programmation, et de suivi-évaluation du secteur.	Renforcement de capacité des cadres du secteur, personnels centraux et régionaux	0,00	1,25	1,25	1,25	1,25	5,00	0,00	5,00
		GIRE du sous secteur eau et assainissement	0,15	1,25	1,25	1,25	1,25	5,15	0,00	5,15
		Inventaire actualisé des points d'eau et édition d'atlas , d'annuaire et de carte de ressources en eau	0,00	0,45	0,45	0,45	0,45	1,80	0,00	1,80
		Mise en place de base de données et des budgets programmes par objectifs des 22 régions	0,20	0,45	0,45	0,45	0,45	2,00	0,00	2,00

		Amélioration et renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable de Toamasina 2	0,00	6,67	0,00	0,00	0,00	6,67	0,00	6,67
		Restructuration de l'AES	0,00	0,40	0,40	0,26	0,26	1,32	0,00	1,32

Défis	Résultats	Activités	Période					Coûts totaux	Financement	
	Effets et Produits		2008	2009	2010	2011	2012		acquis	à rechercher
Défi 7: Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	Effet 2 : Accès de la population aux infrastructures d'Hygiène, assuré de manière durable		0,00	4,60	4,60	4,60	4,60	18,38	0,00	18,38
	Produit 1 : Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'infrastructures d'hygiène (latrines et blocs sanitaires) augmentée	latrines et blocs sanitaires construits	0,00	2,72	2,72	2,72	2,72	10,88	0,00	10,88

Produit 2 : Performance du Secteur Assainissement et Hygiène amélioré à travers le renforcement du cadre institutionnel, de coordination , de programmation, et de suivi-évaluation amélioré	Formation technique des personnels du secteur privé, ONG et communes en matière d'Assainissement et hygiène	0,00	1,50	1,50	1,50	1,50	6,00	0,00	6,00
	Inventaire actualisé des latrines et édition d'annuaire	0,00	0,38	0,38	0,38	0,38	1,50	0,00	1,50
TOTAL GENERAL		147,23	182,22	109,98	113,51	118,30	671,23	175,98	495,25

5-1-3-2 COSTING DETAILLE

Tableau E : Cadre financier des actions prioritaires (5-1-3-2 COSTING DETAILLE : nombres de points d'eau et de latrines à réaliser, Projets/actions en cours, couts par année et couts totaux, sources de financements/bailleurs de fonds)(Sous-programme 1)

CADRE FINANCIER DES ACTIONS PRIORITAIRES

Secteur EAU et ASSAINISSEMENT -MEM /DGEA - PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

PROJETS/ACTIONS 1. Engagement / 2. Défi 7 et 2. Engagement 5 Défi 8	PdO (BP, BF)	Latrine	2008	2009	2010	2011	2012	Coût Total	FIN. ACQUIS		FIN. A RECH.
									Montant	Source	
PROJETS/ACTIONS EN COURS											
Eau Assainissement et Hygiène	1 000	25 000	1,73	1,67	1,67	1,67		6,74	6,74	UNICEF	-
Projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural (AEPA-FAD)	120	8 410	4,35					4,35	4,35	BAD/FAD	-
Projet d'Alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu Rural (PAEAR-BAD)	9 900	21 260	31,15	57,85				89,00	89,00	BAD	-
Construction de 700 points d'eau et de 1000 latrines. Renforcement de la maîtrise d'ouvrage. Développement de PPP	700	1 000	0,60	0,55	0,95			2,10	1,55	UE-DDC-France / MEDAIR	0,55
Amélioration de la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable et des comportements en matière d'hygiène dans la région Atsimo Andrefana ¹			1,57					1,57	1,57	JICA	-
Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène de 220 000 personnes de 12 communes périphériques d'Antananarivo	854	64	0,28	0,45	0,45	1,20	1,22	3,60	0,28	WSUP	3,32
Eau et assainissement en milieu rural	800	20 000	1,94	2,33	2,77	3,02	3,69	13,75	4,27	WATER AID	9,48
Construction et/ou réhabilitation de près de 650 points d'eau à travers les actions d'AEP de 72 communes et construction de près de 200 points d'eau et latrines en tant qu'ouvrages connexes de CSB ou de EPP figurant dans les actions des secteur santé et éducation de 180 communes	650	200	2,88					2,88	2,88	ACORDS	-
TOTAL PROJETS EN COURS	14 024	75 934	44,50	62,85	5,84	5,89	4,91	123,99	110,64		13,35

PROJETS/ACTIONS 1. Engagement / 2. Défi 7 et 2. Engagement 5 Défi 8	PdO (BP, BF)	Latrine	2008	2009	2010	2011	2012	Coût Total	FIN. ACQUIS		FIN. A RECH.
									Montant	Source	
NOUVEAUX PROJETS											
Etude et travaux d'alimentation en eau dans les zones hors Jirama	9 096		2,94	19,06	19,06	19,06	19,06	79,16	-		79,16
Amélioration et renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable de Toamasina 2				6,67				6,67	-	Gouvernement Japonais	6,67
Construction des infrastructures d'assainissement de base (latrines, blocs sanitaires)		640 068		2,72	2,72	2,72	2,72	10,88	-		10,88
Opérationnalisation de la SOREA			0,09	0,35	0,16	0,16	0,00	0,76	-		0,76
Formation technique des personnels du secteur privé, ONG et communes en matière d'Assainissement et hygiène				1,50	1,50	1,50	1,50	6,00	-		6,00
Contrats de gestion déléguée passés entre le Maître d'Ouvrage et les Opérateurs du Secteur privé				0,04	0,04	0,04	0,04	0,17	-		0,17
Formation technique des personnels du secteur privé, ONG et communes en matière d'eau potable				1,80	3,30	3,30	3,30	11,70	-		11,70
Renforcement de capacité des cadres du secteur, personnels centraux et régionaux				1,25	1,25	1,25	1,25	5,00	-		5,00
GIRE du sous secteur eau et assainissement			0,15	1,25	1,25	1,25	1,25	5,15	-		5,15
Inventaire actualisé des points d'eau et édition d'atlas, d'annuaire et de carte de ressources en eau				0,45	0,45	0,45	0,45	1,80	-		1,80
Inventaire actualisé des latrines et édition d'annuaire				0,38	0,38	0,38	0,38	1,50	-		1,50
Développement et renforcement de la base de données et des budgets programmes par objectifs des 22 régions			0,20	0,45	0,45	0,45	0,45	2,00	-		2,00
Restructuration de l'AES				0,40	0,40	0,26	0,26	1,32			1,32
TOTAL NOUVEAUX PROJETS	9 096	640 068	3,38	36,31	30,95	30,81	30,65	132,12	-	-	132,12
TOTAL GENERAL MEM / DGEA	23 120	716 002	47,88	99,16	36,80	36,70	35,56	256,11	110,64	-	145,47

CADRE FINANCIER DES ACTIONS PRIORITAIRES Secteur EAU JIRAMA

EN MILLIONS US \$

PROJETS/ACTIONS	BP	BF	PdO (BP, BF)	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	FIN. ACQUIS		FIN. RECH.
										Montant	Source	
PROJETS/ACTIONS EN COURS												
Etude d'alimentation en eau potable des agglomérations d'Antananarivo	41 682	770	42 452	1,40	7,36	25,88	15,11	5,10	54,86	54,86	Facilité eau UE	
JIRAMA EAU II												
Amélioration du réseau alimentant la zone d'Itaosy				0,58	0,29				0,87	0,87	UE + BEI	
Amélioration de l'Alimentation des réservoirs d'Iavoloha				0,57	0,28				0,85	0,85	UE + BEI	
TRAVAUX D'URGENCE : AEP TANA												
Construction d'un réservoir de 50m3 - Ivato Aéroport				0,01					0,01	0,01	Commune	
Remplacement conduites galvanisées vétustes avec mutation branchements 21 secteurs				0,17					0,17	0,17	Facilité eau	
Remplacement conduites vétustes avec mutation branchements Priorités Ibis-3-4-6-7-8				0,48					0,48	0,48	Facilité eau	
Pose conduite DN600 ceinture Nord - Est				0,06					0,06	0,06	Facilité eau	
Extension réseau vers commune Soavinimerina-Lazaina	308	11	319	0,35	0,35				0,71	0,71	Facilité eau	
Extension réseau vers commune Ankadimanga	303	9	312	0,42					0,42	0,42	Facilité eau	
Extension réseau vers commune Soavina	707	10	717	0,41					0,41	0,41	Facilité eau	
Travaux d'amélioration de l'AEP de MANJAKANDRIANA	396	25	421	2,45	0,65				3,10	3,10	BADEA	
Travaux d'amélioration de l'AEP d'AMBALAVAO	1 067	16	1 083	2,69	0,71				3,40	3,40	BADEA	
TOTAL PROJETS EN COURS	44 463	841	45 304	9,59	9,65	25,88	15,11	5,10	65,34	65,34		

PROJETS/ACTIONS	BP	BF	PdO (BP, BF)	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	FIN. ACQUIS		FIN. RECH.
										Montant	Source	
NOUVEAUX PROJETS												
JIRAMA EAU II												
Acquisition d'appareils de mesure				0,40						0,40	0,00	0,40
Acquisition de dix mille (10 000) compteurs				0,96						0,96	0,00	0,96
Renforcement de la production (station de pompage et de traitement) à Faralaza				8,91	5,56					14,46	0,00	14,46
Travaux d'amélioration et d'extension des systèmes d'AEP concernant: * 39 exploitations sur les ressources et production * 28 exploitations sur les ouvrages de traitement * 40 exploitations sur les ouvrages de stockage	233 303	2 995	236 298	72,22	63,67	47,30	61,69	77,63	322,51	0,00		322,51
Raccordement des nouveaux forages à Mahavelona et Andranotakatra, et extension du réseau de distribution d'eau vers la zone d'Amborovy	4 901	68	4 969	2,82	4,18					7,00	0,00	7,00
Construction d'une nouvelle unité de traitement d'eau de 15000m3/j, dans la zone de Sakaramy à Antsiranna	14 265	197	14 462	2,80						2,80	0,00	2,80
Construction d'une nouvelle unité de traitement d'eau de 2700m3/j, dans la zone de Tsaravary, et construction d'un nouveau réservoir de 1000 m3	2 152	30	2 182	1,65						1,65	0,00	1,65
TOTAL NOUVEAUX PROJETS	254 621	3 290	257 911	89,76	73,40	47,30	61,69	77,63	349,78	0,00		349,78
TOTAL PROJETS JIRAMA	299 084	4 131	303 215	99,35	83,05	73,18	76,80	82,73	415,12	65,34		349,78

5-1-3-3 RECAPITULATION

Tableau F : Costing des projets eau et assainissement -MEM/DGEA/JIRAMA (5-1-3-3 Récapitulation : nombres de points d'eau et de latrines à réaliser, Projets/actions en cours, coûts par année et coûts totaux, acquis et à rechercher) (sous-programme 1)

COSTING DES PROJETS EAUX ET ASSAINISSEMENT (MEM / DGEA / JIRAMA)

(En millions de Dollars)

PROJETS/ACTIONS	PdO (BP, BF, PPMH, FPMH)	Latrine	2008	2009	2010	2011	2012	Coûts Total	FINANCEMENT	
									ACQUIS	A RECHERCHER
1. Engagement 2. Défi 7 2. Engagement 5 Défi 8										

MEM /DGEA

TOTAL PROJETS EN COURS	14 024	75 934	44,50	62,85	5,84	5,89	4,91	123,99	110,64	13,35
TOTAL NOUVEAUX PROJETS	9 096	640 068	3,38	36,31	30,95	30,81	30,65	132,12	-	132,12
TOTAL GENERAL MEM-DGEA	23 120	716 002	47,88	99,16	36,80	36,70	35,56	256,11	110,64	145,47

MEM / JIRAMA

TOTAL PROJETS EN COURS	45 304		9,59	9,65	25,88	15,11	5,10	65,34	65,34	-
TOTAL NOUVEAU PROJETS	257 911		89,76	73,40	47,30	61,69	77,63	349,78	-	349,78
TOTAL GENERAL MEM-JIRAMA	303 215		99,35	83,05	73,18	76,80	82,73	415,12	65,34	349,78
TOTAL GENERAL	326 335	716 002	147,23	182,22	109,98	113,51	118,30	671,23	175,98	495,25
FINANCEMENT INTERNE (20%)			29,45	36,44	22,00	22,70	23,66	134,25	35,20	99,05
FINANCEMENT EXTERNE (80%)			117,78	145,77	87,98	90,81	94,64	536,99	140,78	396,20

BP: Branchement Particulier

BF: Borne
Fontaine

PPMH: Puits muni de Pompe à
Motricité Humaine

FPMH: Forage muni de Pompe
à Motricité Humaine

5.2- SOUS-PROGRAMME 2 : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAUX POUR LA GARANTIE DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET LA PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS

Ce sous-programme concerne l'engagement 7 défi 2 : « Prendre soin de l'environnement - le processus de dégradation des ressources naturelles », notamment pour ce qui se rapporte à l'eau l'activité prioritaire 12 « - Développer un plan intégré de gestion des ressources en eau qui inclue la promotion de la reforestation pour protéger les zones sources, la surveillance des puits et des phréatiques, l'accroissement de l'efficacité des systèmes de culture pour une gestion améliorée des ressources en eau potable, réserves d'eau et écosystème" »

La mise en œuvre de ce sous-programme se réalisera conformément aux dispositions des décrets n° 2003-940 du 09/09/03 relatif aux périmètres de protection et n° 2003- 941 du 09/09/03 relatif à la surveillance de l'eau, au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et aux priorités d'accès à la ressource en eau. De même, l'ANDEA apportera sa contribution effective dans l'intensification des actions liées à l'aménagement des bassins versants concernés, la reforestation et la reconstitution des couvertures végétales, conformément aux dispositions du décret n° 97-1200 du 02/10/97 relatif à la politique forestière

5-2-1 RESULTATS, EFFETS ET PRODUITS ATTENDUS

Tableau A : Matrice des résultats (5-2-1 Résultats, Effets et produits attendus) (sous-programme 2)

Tableau A: Matrice des résultats			
Engagement / Défis	Effets	Produits	Hypothèse et risques (Facteurs externes non maîtrisés)
Engagement 7, défi 2, activité 12	Les grands principes de la GIRE sont mise en œuvre dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et contribuent à la pérennisation des investissements et à la durabilité des systèmes AEPA.	Produit 1: Des études et des documents actualisés sur les ressources en eau et leurs points d'exploitation sont publiés.	Financements non acquis. Les principes GIRE peu maîtrisés par les acteurs. Des programmes de formation des acteurs sur la GIRE sont à élaborer.
		Produit 2: Un système d'information géographique et des bases de données, outil technique moteur pour le suivi des actions GIRE en AEPA sont opérationnels et efficaces	
		Produit 3: La dimension genre est prise en compte dans tous les programmes	
		Produit 4: La qualité de l'eau est préservée par la mise en place de mesure de protection des micro bassins versants et des ouvrages de captage.	

5-2-2 SUIVI-EVALUATION

Tableau B : Cadre de suivi évaluation (5-2-2 indicateurs, baseline, cible 2012, sources de vérification)(sous-programme 2)

Tableau B: Cadre de suivi et évaluation							
Défis	Résultats	Indicateurs			Sources de vérification		Fréquence et collecte
	Effets et Produits	Dénomination	Baseline	Cible 2012	Moyens	Responsables	
Engagement 7, défi 2, activité 12	Les grands principes de la GIRE sont mise en œuvre dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et contribuent à la pérennisation des investissements et à la durabilité des systèmes AEPA.	Taux de programmes AEPA qui appliquent les principes GIRE		100 %	Rapports d'activités. Enquêtes de terrain. Rapports annuels.		Annuelle
	Produit 1: Un système d'information géographique et des bases de données, outil technique moteur pour le suivi des actions GIRE, sont opérationnels et efficaces.	Taux de collecte et de traitement des données sur les actions GIRE.		100 %			Annuelle
	Produit 2: La dimension genre est prise en compte dans tous les programmes d'AEPA.	Nombre de femmes dans les associations d'usagers		Femmes présentes dans 100% des associations.	Rapports d'activités. Enquête de terrain.		Annuelle
	Produit 3: La qualité de l'eau est préservée par la mise en place de mesure de protection des micros bassins versants et des ouvrages de captage	Nombre de bassins versants protégés. Nombre d'ouvrage de captage protégé		100 % 100 %	Rapports d'activités. Enquête de terrain.		Annuelle

5-2-3 COSTING GIRE EAU ET ASSAINISSEMENT

Tableau C : Costing gire eau et assainissement (5-2-3 Résultats, activités, couts par année) (sous-programme 2)

Costing (Millions de dollars US)									
Résultats	Activités	Période					Coûts totaux	Financement	
Effets et produits Engagement 7 défi 2 Activité 12		2008	2009	2010	2011	2012		Acquis	A rechercher
Effet 1: Les grands principes de la GIRE sont mise en œuvre dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et contribuent à la pérennisation des investissements et à la durabilité des systèmes AEPA.									
Produit 1: Un système d'information géographique et des bases de données, outil technique moteur pour le suivi des actions GIRE en AEPA sont opérationnels et efficaces	Des informations sur les ressources en eau et la GIRE collectées, traitées, disponibles et accessibles à tous.	0,05	0,24	0,24	0,24	0,24	1,10	0,00	1,10
Produit 2: La dimension genre est prise en compte dans tous les programmes d'AEPA.	Élaboration et mise en œuvre d'un processus d'intégration des femmes dans la gouvernance du secteur eau potable et assainissement.	0,02	0,12	0,12	0,12	0,12	0,55	0,00	0,55
Produit 3: La qualité de l'eau est préservée par la mise en place de mesure de protection des micros bassins versants et des ouvrages de captage.	Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'aménagement des micros bassins versants et des ouvrages de captage de l'eau potable.	0,08	0,89	0,89	0,89	0,89	3,50	0,00	3,50
TOTAL GIRE EAU ASSAINISSEMENT		0,15	1,25	1,25	1,25	1,25	5,15	0,00	0,00

6. COSTING TOTAL PNAEPA

Tableau 4: COSTING TOTAL PNAEPA

COSTING (en millions de US \$)										
Défis	Résultats	Activités	Période					Coûts totaux	Financement	
	Effets et Produits		2008	2009	2010	2011	2012		acquis	à rechercher
Engagement 2 Défi 7: Améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à l'hygiène et Engagement 2 Défi 7: Approvisionner la population en eau potable et généraliser les pratiques hygiéniques et sanitaires	Effet 1 : Accès de la population à l'eau potable assuré de manière durable	Construire et gérer des points d'eau	147,08	176,37	104,13	107,66	112,45	647,70	175,98	471,72
	Effet 2 : Accès de la population aux infrastructures d'Hygiène, assuré de manière durable	Construire et gérer des latrines	0,00	4,60	4,60	4,60	4,60	18,38	0,00	18,38
	Sous Total 1: Engagement 2 Défi 7 Activité 1 et 2 et Engagement 5 Défi 8 Activité 1		147,08	180,97	108,73	112,26	117,05	666,08	175,98	490,10
Engagement 7 Défi 2 : Réduire le processus de dégradation des ressources naturelles	Effet 1: Les grands principes de la GIRE sont mise en œuvre dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et contribuent à la pérennisation des investissements et à la durabilité des systèmes AEPA	Gérer les ressources en eau pour l'eau potable et l'assainissement	0,15	1,25	1,25	1,25	1,25	5,15	0,00	5,15
	Sous Total 2 : Engagement 7 Défi 2 Activité 12		0,15	1,25	1,25	1,25	1,25	5,15	0,00	5,15
TOTAL GENERAL			147,23	182,22	109,98	113,51	118,30	671,23	175,98	495,25
FINANCEMENT INTERNE (20%)			29,45	36,44	22,00	22,70	23,66	134,25	35,20	99,05
FINANCEMENT EXTERNE (80%)			117,78	145,77	87,98	90,81	94,64	536,99	140,78	396,20